24 SEPTEMBRE 1831. SAMEDI. — (N° 1478.)

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique n° 10; A Paris, chez M. Placide Justin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

Abonnemens : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA LY

LYON, 23 SEPTEMBRE 1831.

Le général russe de Witt a été nommé gouverneur-général de Varsovie. On assure toujours que l'armée polonaise a fait sa soumission. Suivant la *Gazette de Berlin*, les Russes ont perdu à l'assaut de cinq à six mille hommes ; nos lettres particulières élèvent ce nombre à *trente mille* au moins. Nous croyons que la moyenne entre ces deux chiffres est le nombre probable des morts. Sept généraux russes, dit-on, ont été tués; Paskéwitsch a couru un extrême danger; un boulet de canon lui a fait en passant une forte contusion au bras et à la poitrine.

— Le choléra, dans la journée du 15 septembre, a attaqué soixante-trois personnes. Le nombre des malades était le 15 à midi de 328, desquels 191 sont morts.

PARIS, 21 SEPTEMBRE 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Le calme est rétabli dans Paris, et le ministère fait annoncer par ses amis que son intention n'est pas de renoncer aux affaires. Un jeune doctrinaire, aujourd'hui maître des requêtes, disait ce matin que les affaires européennes allaient s'arranger; que le désarmement allait s'opérer, et qu'avant deux ans la France serait la plus heureuse des nations. Nous ne disons pas qu'il ne puisse en être ainsi ; mais nous croyons que ce résultat sera difficilement atteint par le système qui nous gouverne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite de la séance du 20 septembre.

Suite du discours de M. Thiers.

(*Voir le supplément de notre N° d'hier.*)

L'orateur aborde la question de la Pologne. Il définit la situation qui l'expose aux dangers des envahissemens des puissances environnantes, sa composition de grands seigneurs et de serfs, sans ces classes intermédiaires qui font la force d'une nation. La malheureuse Pologne, ainsi exposée dans ses plaines sans défense, avec ses élémens sans cohésion, a toujours été le théâtre de la guerre ou de l'intrigue. L'orateur annonce qu'il va citer l'opinion de Napoléon. Il consulte un ouvrage.

Pendant qu'il fait la recherche du passage qu'il veut indiquer, M. Mauguin se lève et dit « Messieurs, pour terminer plus tôt.... (M. Mauguin est interrompu par les exclamations des centres.)

M. Mauguin : L'orateur ne parlait pas..... (La voix de M. Mauguin est couverte par les murmures des centres.)

M. Thiers cite enfin l'opinion de Napoléon qui pensait que la Pologne serait un jour l'alliée de la Russie. On a, dit-il, souvent parlé de la Pologne comme de l'avant-garde de la France. Messieurs, je le demande aux militaires : que penserait-on d'un général qui placerait son avant-garde à 400 lieues de son corps d'armée? (Murmures.)

L'orateur demande un instant de repos. MM. les membres quittent leurs places. La séance est un moment suspendue. Cinq minutes après elle est reprise.

M. Thiers reprend : Messieurs, il est vrai que Napoléon a dit qu'il voulait faire une Pologne, et il n'a pas pu accomplir l'établissement d'une Pologne. Et je profite de cette occasion pour dire quelques mots sur le colosse de l'empire russe qu'on nous présente comme un épouvantail. Eh ! Messieurs, ce colosse russe a mis deux ans à passer les Balkans ; il a mis une année à réduire une poignée de braves. La force n'est pas dans l'étendue du territoire, elle est dans une nation comme la nôtre, resserée dans un espace étroit, où tout est cultivé, où tous les hommes se touchent, où tous ont les mêmes besoins, les mêmes sympathies, où tous les citoyens se tiennent par la main. (Très-bien ! très-bien !) L'orateur s'attache à prouver qu'il était impossible de faire parvenir à Varsovie des secours d'armes, d'hommes ou d'argent.

Messieurs, on a avancé une accusation grave contre le ministère. On a dit : Le ministère a engagé la Pologne à temporiser. Non, Messieurs, ce sont peut-être les rues de Varsovie qui ont causé la perte de la Pologne ; c'est peut-être parce qu'on a écouté le conseil des rues, le conseil de l'émeute, parce qu'on a envoyé des commissions pour faire voter les officiers, c'est peut-être pour cela que Varsovie a succombé. (Profonde sensation. Bravos aux centres.)

L'orateur aborde la question de l'Italie. Le gouvernement français a arboré le principe de non-intervention : mais M. Canning l'avait aussi proclamé ; mais il avait en même tems fixé la jurisprudence de l'Europe sur ce point ; c'est-à-dire qu'il ferait respecter ce principe partout où ses intérêts le lui commanderaient. Le gouvernement français avait déclaré qu'il empêcherait toute intervention de l'Autriche dans le Piémont, parce que l'intérêt français l'exigeait. Mais fallait-il faire la guerre avec l'Autriche, c'est-à-dire faire une guerre universelle pour soutenir l'insurrection bolonaise? On a dit, il est vrai, que les notabilités libérales avaient donné aux patriotes italiens l'assurance qu'ils seraient soutenus dans leur tentative de révolte. Eh bien ! que les notabilités libérales en acceptent la responsabilité. Mais le pays la repousse. Le gouvernement a donc fait en Italie ce qu'il devait faire.

Avant de quitter la tribune, l'orateur compare les résultats de la politique du gouvernement avec les résultats probables du système de ses adversaires. Il prouve que sans la guerre la France a fait ce qu'elle n'avait jamais pu faire : elle a fait, contre les intérêts européens, de la Belgique une puissance neutre amie ; contre les intérêts autrichiens, elle a fait évacuer l'Italie, et, par ses bons exemples, sa révolution a assuré un avenir à la liberté du monde.

L'orateur descend de la tribune au milieu des marques d'une approbation générale.

M. le général Lafayette a la parole.

Messieurs, dit-il, au milieu d'un profond silence, ce n'est pas, en général, de l'opposition parlementaire que je viens faire à cette tribune.

Quelque honorables que soient ces luttes politiques, je ne trouve ni dans ma situation ni dans mes goûts le désir d'y consacrer la soixante-quinzième année de ma vie.

Mais quand je vois ou quand je crois voir des institutions politiques qui s'écartent de la direction donnée à la France par la révolution de juillet, ou quand je crois qu'on nous fait descendre de la hauteur où cette révolution nous avait élevés, je sens qu'il est de mon devoir de m'en exprimer, non avec un emportement que je plains, non avec des insinuations que dès long-tems je suis accoutumé à apprécier, mais avec franchise et bonne foi.

La révolution de juillet nous avait placés à une grande hauteur; ce n'avait pas été une révolution ambitieuse de pouvoir, elle l'a témoigné, et peut-être est-il extraordinaire qu'au moment où la France aurait pu avec tant d'excuses concevoir des idées d'agression, elle n'ait songé qu'au bonheur des peuples, en un mot, que son triomphe n'ait fait qu'assurer l'indépendance et la liberté de l'Europe.

Mais enfin la révolution a souhaité que le grand œuvre s'accomplît, non pas par des guerres, par des combats, mais par un système, et le système adopté pour atteindre ce résultat a été celui de *non-intervention*.

On nous accuse de vouloir la guerre : eh bien ! il n'est pas vrai que nous l'appelions de nos vœux. Emeute et guerre sont deux mots de passe dont on s'est servi ; je dois le déclarer, jamais notre conduite ni nos discours n'ont pu motiver de pareilles attaques, de telles allégations.

Mais en même tems que nous ne voulons pas de la guerre à tout prix, nous ne voulons point aussi la paix à tout prix. (Aux extrémités : Très-bien ! bravo !) Nous ne voulons point la paix aux dépens même de la paix, et au prix de la paix elle-même. (Bien ! très-bien !) Car je mets en fait (du moins c'est mon opinion), qu'il ne suffit pas d'être *sage* à la manière dont l'entendent les puissances étrangères, mais qu'il faut être ferme et énergique pour conserver la paix ; et j'ai quelquefois eu lieu de me plaindre qu'on ne l'ait pas été suffisamment. (Nouvelle approbation.)

Messieurs, après le discours que vous venez d'entendre, vous me permettrez quelque longueur dans ma réponse. (On rit.) Je ne m'attendais pas à réfuter, je ne dirai pas un échafaudage historique ou politique, cette expression ne conviendrait point, je crois que mon âge même ne me dispenserait pas de m'en servir. (Bravos ! bravos !)

Néanmoins je dois relever quelques erreurs de M. le préopinant. Il nous a dit que la guerre avait été déclarée seulement depuis le 10 août, depuis les désordres qui ont eu lieu le 10 août.

M. Thiers : Je n'ait pas dit cela. (Si ! si !)

A droite, vivement : N'interrompez pas !

M. le président : Ecoutez, vous répondrez. (Agitation prolongée.)

M. le général Lafayette : La guerre ou le vœu de la guerre date de l'année 1789. La guerre a commencé le jour où les cabinets étrangers, les cabinets du despotisme, de l'aristocratie, ont reconnu qu'il s'agissait de liberté et d'égalité en France. Elle s'est trouvée dans le cœur d'un célèbre ministre anglais : Pitt, au moment où il faisait l'éloge de notre révolution, établissait des communications avec nous, et, sous main, cherchait à provoquer des désordres en France. Elle était dans les traités de Paris que les mémoires du tems ont révélés. Tout le monde ne sait-il pas qu'elle était dans le traité de Pilnitz? qu'il s'agissait du partage de la France? que cette proclamation du duc de Brunswick contribua aux mouvemens de Paris plus qu'aucune autre chose ? N'était-elle pas antérieure à l'époque dont a parlé le préopinant ? N'était-ce pas Louis XVI lui-même qui a déclaré la guerre ? N'avons-nous pas toutes les preuves que déjà l'ennemi était en marche vers nos frontières?

Ne nous trompons pas sur les dispositions des cabinets étrangers : la démocratie est impétueuse peut-être ; elle fait des imprudences ; mais l'aristocratie sait attendre avec patience : elle a attendu trois ans avant de déclarer la guerre à l'Espagne. Peut-être ces souvenirs doivent nous rendre inquiets sur les dispositions des cabinets étrangers, non que nous devions provoquer la guerre, mais nous ne devons souffrir aucune intervention contre nos alliés futurs, contre nos frères d'opinion.

Nous n'avons jamais demandé autre chose, et je dois rappeler ici les paroles que M. le ministre des affaires étrangères prononça au 7 janvier : « La sainte-alliance reposait, dit-il, sur le principe d'intervention, destructif de l'indépendance des peuples et des nations. Le principe de notre révolution doit au contraire assurer l'indépendance des peuples et des nations. » Ces paroles sont belles, Messieurs, et jamais nous n'avons dit autre chose.

J'arrive à ce que l'honorable préopinant a dit sur nos premières armées régulières, auxquelles seules, a-t-il dit, nous avons dû nos premiers succès. J'ai eu l'honneur, trop peu de tems pour mes vœux, de faire partie de ces armées. Eh bien ! j'affirme que les deux tiers au moins de ces armées étaient composés de bataillons de volontaires de nos gardes nationales.

Il n'est donc pas exact de dire que les premiers succès furent dus à l'armée qui, il faut l'avouer, avait été fort désorganisée par la désertion des officiers qui nous avaient promis sur leur honneur de rester avec nous, et qui s'empressèrent de courir à Coblentz, sous prétexte de défendre le roi qui était à Paris. (Mouvement.)

Certes, ce n'est pas moi qui nierai qu'il faut de la discipline dans l'armée, mais je n'aime pas qu'on dise trop qu'il ne faut pas recourir aux masses nationales, surtout quand une invasion est possible. Nous avons une belle et bonne armée, une armée citoyenne; mais calculez le nombre des troupes des souverains qui ne partagent pas notre opinion, et vous reconnaîtrez que l'intervention armée des masses nationales, que l'armement général, non-seulement des villes, mais des campagnes, car c'est dans les campagnes que vous trouverez les hommes les plus propres à la guerre, ne sera peut-être pas bientôt une chose inutile, une chose qu'il faille décourager.

Je cherche à me rappeler les raisons de l'honorable préopinant, mais il en est une que je n'oublierai pas. Il a cru, il a souvent dit que les crimes et les violences de 1793 avaient été nécessaires pour défendre le sol français.... (*M. Thiers* : Je n'ai pas dit cela !) Je sais que, tout en déplorant ces crimes, plusieurs personnes, et peut-être le préopinant lui-même, ont dit que ces crimes avaient été nécessaires : le préopinant a du moins dit qu'il fallait en craindre le retour pour l'avenir.

Il me semble d'ailleurs que, dans une histoire de la révolution dont le préopinant est l'auteur, et dont je n'ai qu'à me louer, car il y a parlé d'une manière très-obligeante pour moi, il me semble, dis-je, que le préopinant avait déploré cette malheureuse nécessité où l'on se serait trouvé au commencement de la révolution.

Je ne lui en fais pas un reproche ; je cherche seulement à m'expliquer sa préoccupation ; mais il y a une réponse décisive à faire. La nation d'alors était le produit de l'éducation de l'ancien régime ; la nation actuelle est bien différente. Non sans doute que je ne repousse de toutes mes forces cette idée que, dans le cas où nous serions attaqués, nous aurions besoin de moyens extrêmes. La liberté ne veut ni de l'anarchie, ni de la tyrannie ; (Non ! non !) et, quelque division que sur d'autres points il puisse y avoir dans les esprits, j'ose croire que j'exprime ici les opinions et les sentimens de la France entière.

Je vais maintenant me défendre d'une accusation portée contre moi par M. le ministre des affaires étrangères.

Nous ne sommes pas heureux, Messieurs, dans nos assertions et nos dénégations : j'ai été pour ma part, obligé de revenir plusieurs fois sur les mêmes allégations.

J'avais dit de bonne foi que le consul de France à Varsovie n'était pas l'homme qu'il fallait. Messieurs, je n'aime pas les personnalités, mais on me force de parler, puisqu'on m'accuse sur autre chose.

J'ai donc rapporté qu'avant de prêter serment au nouveau gouvernement, cet agent diplomatique en avait demandé la permission à l'empereur de Russie. Voilà ce qui m'a été appris par des lettres qui m'ont été envoyées dans le tems, et qui n'ont pas été déniées. J'avais dit que l'empereur de Russie avait voulu nous déclarer la guerre, que les magasins qui se trouvaient en Pologne n'y existaient point auparavant, mais y avaient été établis dans le dessein de nous faire la guerre.

Il me semble que la chambre devant laquelle j'en ai donné la preuve trouva que cette preuve était convaincante ; et parmi les témoins était M. le ministre des affaires étrangères, qui nous a dit hier que l'empereur de Russie était fort disposé, dans les premiers tems, à faire la guerre à la France.

M. Sébastiani : Je n'ai pas dit cela ! (Agitation.)

M. le général Lafayette continue : Hier, un reproche grave m'a été adressé. Il semblerait, d'après ce que j'ai entendu, que samedi j'avais fait une interpellation à M. le ministre des affaires étrangères, qui, dans les circonstances actuelles, pouvait avoir des inconvéniens. Je ferai observer, pour ma justification, que j'étais tellement pénétré des malheurs de la Pologne, et si plein de susceptibilité pour son honneur, que j'ai pu craindre que des dépêches fussent parvenues qui auraient paralysé les moyens de défense de la Pologne, et je ferai observer, de plus, que j'avais prévenu de mon intention de demander ces explications.

J'ai demandé simplement à M. le ministre ce qu'il en savait, ce qui en était, et il m'a objecté que toutes ses réponses devaient avoir lieu lundi, et même cette réponse a paru piquante à quelques membres de cette chambre. J'ai demandé alors pourquoi on ne répondait pas sur-le-champ, et si on l'avait dit alors, peut-être aurait-on épargné une grande partie de cette discussion.

Je dois expliquer aujourd'hui, ainsi qu'à vous, Messieurs, ce qui a amené cette question de ma part.

Le bruit public de Varsovie était que la recommandation des cabinets de Londres et de Paris avait pu influer sur la détermination prise par les Polonais, sur leur système et leur plan de défense.

Outre ce que je voyais à ce sujet dans les correspondances particulières de Varsovie, je trouvais dans les publications officielles ces expressions de l'ancien gouvernement de Czartoriski :

« Mais nous nous sommes reposés sur la noblesse et la sagesse des cabinets ; en nous y fiant, nous n'avons pas tiré parti de toutes les ressources qui s'offraient intérieurement et extérieurement; pour gagner l'approbation des cabinets, mériter leur confiance et obtenir leur appui, nous ne nous sommes jamais écartés de la plus stricte modération, qui a paralysé bien des efforts qui nous auraient secondés dans ces derniers tems. Sans les promesses des cabinets, nous aurions pu frapper un coup qui peut-être eût été décisif ; mais nous crûmes qu'il fallait temporiser, ne rien laisser au hasard et nous avons la certitude aujourd'hui qu'il n'y a que le hasard qui puisse nous sauver. »

On a dit que ce n'était là qu'un article de gazette. J'ai demandé des explications à la légation polonaise, et voici ce qu'elle m'a répondu :

« En réponse à la lettre que nous venons de recevoir de votre part, M. le général, nous nous empressons de vous assurer,

« 1° Que c'est M. le ministre des affaires étrangères qui nous a engagés, le 7 juillet, à envoyer un messager à Varsovie, auquel il a donné les frais de route ; que le but de cet envoi était, comme nous l'a dit S. Exc. M. le comte Sébastiani, de porter notre gouvernement à tenir encore deux mois, parce que c'était le tems nécessaire pour les négociations.

» 2° Que la circulaire de notre ministre des affaires étrangères, datée du 15 août, signée par le ministre *ad interim* André Horodyski, ainsi qu'une autre circulaire du 24 du même mois, signée par le nouveau ministre des affaires étrangères, Théodore Morawski, nous sont parvenues par la voie de la poste, le 14 courant ; que ce sont les mêmes circulaires que nous avons d'abord communiquées au comte Sébastiani, avec notre office du 15 septembre, et que nous avons adressées ensuite aux journaux, où elles ont paru le 17 et le 18 ; et que ces deux circulaires enfin expliquent l'effet que l'envoi du messager susdit a produit à Varsovie.

» Nous avons l'honneur, etc.

» Le général Kniaziewicz, L. Plater.

» Paris, 20 septembre 1831. »

(Cette lecture excite une vive sensation.)

On pouvait se tromper, reprend M. le général Lafayette, mais vous avouerez qu'il n'y avait pas là sujet de prétexter de mauvaises intentions ; et pour en finir sur ce courrier, on dit qu'il a été arrêté sous prétexte de quarantaine. Mais, Messieurs, on arrête pour raison de quarantaine les gens qui viennent des pays qui ne sont pas atteints de la contagion.

D'ailleurs, M. le ministre des affaires étrangères avait en sa possession une lettre de ce courrier, qui se plaint de la manière dont il a été arrêté, des fausses quarantaines qui lui ont été imposées, dont une notamment a été relevée le lendemain du jour où il passait à une autre.

D'ailleurs, était-ce par mesure de quarantaine qu'on l'a enfermé dans sa chambre avec un factionnaire à sa porte ?

Il n'est pas exact de dire que ce qui est arrivé à M. de Mornay fût de même nature : car on sait que M. de Mornay sortait d'un pays qui, quoique russe, était infecté.

Voilà l'explication que j'ai cru devoir donner à mes collègues ; car quelques-uns, par amitié pour moi, m'ont pu croire embarrassé d'expliquer les paroles que j'avais avancées samedi. (Rire et approbation à gauche et à droite.)

J'ai toujours cru, Messieurs, que l'on pouvait imposer à la Prusse en parlant le langage qui a été tenu dans les premiers jours qui ont suivi juillet. Est-il vrai, M. le ministre peut nous le dire, que dans une note diplomatique il soit énoncé que, si la Prusse n'a pas agi à main armée, c'était à cause de la certitude qu'elle avait que l'empereur russe écraserait facilement une poignée d'insurgés, et enfin que les Prussiens prêteraient dorénavant aux Russes les mêmes secours en vivres, munitions, etc., qu'ils leurs avaient fournis, et traiteraient les Polonais comme rebelles, étant même prêts à porter une armée contr'eux, si la Russie le demandait ?

Au reste, je ne m'offense pas de ce nom de rebelle que je m'honore d'avoir long-tems porté dans un autre hémisphère.

N'était-ce pas le cas de déclarer à la Prusse qu'elle ne devait pas s'immiscer dans une cause qui n'était pas la sienne? Messieurs, la nation polonaise subsistera ; elle peut être accablée, vaincue, elle subsistera néanmoins; je n'en doute pas. (Bravo ! bravo !) La noble nation polonaise deviendra encore une fois une barrière pour la civilisation. (Nouveaux applaudissemens.) Et vous voyez, Messieurs, quelle a été la partialité de la Prusse dans tous les tems. Lorsque le corps de Bartholomé se réfugia en Prusse, il y reçut des vivres et des munitions, et deux jours après l'arrière-garde était encore à Memel que l'avant-garde était déjà à Polanghen ; le lendemain Polanghen était pris d'assaut et détruit.

M. le ministre nous a donné quelques espérances sur les dispositions de l'empereur de Russie. J'aime à croire qu'elles se réaliseront, j'aime à croire que ces paroles seront plutôt des *décrets de la Providence* que lorsqu'il disait : Les nobles seront décapités, les roturiers envoyés en Sibérie, les enfans envoyés en Russie pour y être élevés. (Sensation profonde.) Certes, ce n'était pas la Providence qui lui inspirait ce langage.

Malheureusement nous ne pouvons trop disserter de ce qu'il y a à faire pour la Pologne ; mais j'aime à croire que cette belle cause n'est pas perdue, que le ministère fera tout ce qu'il faut pour la sauver encore. Je crois à ses bonnes intentions, mais je ne crois pas, depuis long-tems, à la fermeté de son langage ; je le lui dis sans humeur et avec franchise.

Si je trouve que son système peut, sans mauvaise intention, mais par erreur, par aveuglement, compromettre la révolution et le gouvernement, auquel il serait assez juste de croire que nous sommes attachés en proportion de ce que nous avons contribué à son établissement.... (Très-bien ! très-bien !) Si je crois tout cela, je dois le dire, je ne vois rien d'hostile pour les individus, mais je vois un devoir sacré à remplir envers la patrie. (Bravo! bravo!)

Le préopinant vous a parlé de l'Italie ; il vous a dit qu'il était fort heureux que nous ne fussions pas intervenus en faveur de l'Italie.

Beau service sans doute que nous lui avons rendu, de permettre à l'Autriche de s'emparer encore d'une portion de ce beau pays, d'y établir ses institutions, ses troupes, ses magasins!

On nous a parlé des maux que les armées françaises avaient faits autrefois à l'Italie. Cela n'est pas exact. Quelles que soient d'ailleurs les souffrances que les Italiens aient pu éprouver, la nationalité de l'Italie a toujours été respectée. Ce ne sont pas Modène, Parme, Ferrare, qui font l'Italie. On affecte toujours de parler de la Romagne, et non point des Etats romains ; il semble que ce soit un empire trop vaste pour s'occuper de la totalité.

L'Italie aspire à renaître dans son ensemble ; c'est ce que nos armées avaient cherché à opérer ; elles y étaient heureusement parvenues. La création de la république cisalpine, et ensuite du royaume d'Italie, en fut le résultat. Qui donc pourrait dire que nos compatriotes ont fait le mal de l'Italie ? Le pays, au contraire, a conservé le souvenir de ce que nous avons fait pour lui ; voyez les monumens que nous y avons laissés, les routes que nous avons ouvertes ; voyez le succès avec lequel on était parvenu à y détruire le brigandage, qui s'y est relevé plus audacieux que jamais. Le brigandage, en effet, subsistait toujours dans un pays gouverné par des prêtres et des aristocrates ennemis de toute idée généreuse.

Je ne pense donc pas que l'occupation de l'Autriche soit un bienfait pour l'Italie, mais je crois aussi que nous avons eu tort et grand tort de souffrir que l'Autriche entrât en Italie.

Il est vrai que des patriotes italiens sont venus me trouver et me demander s'ils devaient avoir confiance dans les promesses de notre gouvernement. Je leur ai répondu que oui, bien que déjà ma confiance ne fût pas entière.

Trois fois j'ai demandé à la tribune, en face de la chambre, si le système de non-intervention était celui que le ministère adoptait, et vous vous rappelez que chaque fois j'ai obtenu sur ce point l'assentiment de tous les membres de la chambre et du ministère.

Eh bien! croyez-vous, Messieurs, que les Italiens n'aient pas été trompés à ces témoignages ; et croyez-vous que ceux qui se trouvaient au milieu des barricades élevées contre le despotisme, que des hommes qui se faisaient à notre image (je crois pouvoir me servir de cette expression), que des hommes qui réclamaient des institutions comme les nôtres, aient pu craindre d'être abandonnés par nous? (Mouvement.)

C'est peut-être la faiblesse que nous avons montrée à l'égard de l'Italie qui a autorisé les Hollandais à croire que nous serions assez faibles pour les laisser aussi entrer en Belgique. J'aime à penser que si les puissances étrangères nous attaquent, si elles nous forcent à faire une guerre de propagande, nous ferons un appel aux populations contre le despotisme et l'aristocratie. Nous les laisserons tranquilles, si elles ne s'efforcent pas de détruire le principe de notre existence, si elles quittent le rôle de gendarmerie européenne, que nous avons pris pendant la restauration dans la guerre d'Espagne. (Approbation à droite.) Si les populations sont contentes, elles resteront tranquilles ; sinon, elles le diront ; mais nous ne pouvons pas souffrir que l'on détruise nos appuis, qu'on renverse la liberté dans un petit Etat, non plus que dans un grand : car c'est un manifeste contre la France. Une fois que le droit est établi, il ne faut plus que la force pour le mettre à exécution, et les moyens d'oppression, les souverains les chercheront, ils les trouveront si vous découragez les masses nationales. (Bravos à gauche.)

On croit qu'il faut faire une guerre d'échiquier ; non, Messieurs, c'est une guerre de principes qu'il faut faire, une guerre de liberté. (Bravos à gauche et à droite.)

Quelles qu'aient pu être les représentations du gouvernement, est-il vrai que les améliorations, les amnisties promises aient reçu leur exécution? Le ministère nous le prouvera peut-être, mais jusque-là je ne le crois pas.

Je dois dire que, depuis l'amnistie des Etats romains, il y a encore 40, 50 prisonniers à Rome ; je ne parle pas seulement de ce qui se passe dans la Romagne ; mais, je le répète, je parle de tous les Etats romains.

Il n'est pas vrai, Messieurs, que toutes ces belles institutions dont on a parlé aient été données à l'Italie. Il n'est pas vrai non plus que les amnisties dont on vous a parlé aient été exécutées. Les personnes ont été jetées dans les fers d'une manière infâme, après une capitulation. J'ai vu une note authentique de laquelle il résultait que l'on avait exigé d'eux des infamies pour les relâcher.

Je me rappelle, pour ma part, qu'étant prisonnier à Olmutz, lorsque le général Bonaparte exigea notre délivrance, l'ambassade autrichienne tout entière arriva près de lui, et lui dit : « Général, nous vous donnons notre parole que les prisonniers sont en liberté. »

« Je parie qu'ils mentent, » dit Napoléon ; et en effet ils mentaient, et, pendant ce tems, on exigeait de nous des déclarations qu'aucun de nous ne voulut signer. (Sensation.)

Je ne crois pas que l'on agisse ainsi envers les prisonniers de Parme. Mais je conjure le gouvernement de parler une bonne fois un langage qui se fasse entendre.

J'ajouterai un fait : Il a couru un bruit qui sera démenti, je l'espère. C'est à l'occasion de passeports à la délivrance desquels on aurait imposé des conditions inadmissibles, et auxquelles personne ne voudrait se soumettre ; je crois que nous devons exiger que les passeports soient délivrés dans la forme ordinaire.

Cela est-il vrai? Je ne l'affirme pas, mais j'avoue que j'ai besoin d'une dénégation de la part de MM. les ministres.

De telles déclarations ne peuvent être exigées sous quelque gouvernement que ce soit, sous quelque gouvernement tricolore que ce soit : car je ne réponds pas des autres. (Approbation à gauche et à droite.)

Il y a long-tems, Messieurs, que j'occupe la tribune ; néanmoins, j'ai encore un mot à dire sur la Belgique. (Parlez ! parlez !) Il est bien sûr que lorsque nous sommes entrés en Belgique, la contre-révolution, la restauration orangiste était organisée ; que, soit par l'éloignement des patriotes, soit qu'on eût glacé leur enthousiasme, sans notre arrivée immédiate la restauration aurait eu lieu.

J'ai cru aux paroles que M. le ministre de la guerre a prononcées à cette tribune ; j'espère aussi que nos troupes, soit qu'elles restent, soit qu'elles sortent, seront toujours prêtes à repousser l'invasion qui nous est annoncée par les ordres du jour du prince d'Orange, et que nous mériterons encore une fois des remercîmens dont j'aime à faire honneur au ministère, parce qu'ils ont été sincères.

Il faut que la Belgique soit telle qu'elle était, telle que la révolution de juillet l'a faite ; voilà qui mérite l'attention du gouvernement.

Après avoir fait ces observations, il ne me reste plus qu'à exprimer le désir que les pièces officielles qui pourraient éclairer notre religion soient mises sous les yeux de la chambre.

La séance a été terminée par un discours de M. Guizot qui paraît avoir fait peu d'impression sur la chambre, et par un éloquent plaidoyer de M. Odillon-Barrot, en faveur des doctrines de l'opposition.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 21 septembre.

A midi, la séance est ouverte.

M. Félix Réal donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Discussion du projet de loi relatif au crédit accordé pour les mesures sanitaires.

M. le président : Quelqu'un demande-t-il la parole sur le projet ? (Profond silence.)

L'article est mis aux voix et adopté.

On procède au scrutin secret sur le projet de loi.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votans.	266
Majorité.	134
Pour.	262
Contre.	4

La chambre a adopté.

M. Baudet Lafarge, au nom du 4e bureau, propose, et la chambre prononce l'admission de M. Ernest Girardin.

Suite de la discussion sur les interpellations faites au ministère.

M. le président du conseil monte à la tribune.

Messieurs, depuis deux jours une discussion de fait s'agite devant vous, et les éclaircissemens n'ont pas plus manqué que les accusations. Mais à une époque où les momens sont chers, où d'importans travaux appellent notre attention, il nous convient à tous de savoir ce qu'on nous demande et où mènera la disgression dans laquelle on nous entraîne.

Quel en était l'objet, Messieurs? était-ce de demander des révélations sur des faits publics et accomplis? Etait-ce d'indiquer quelque expédient immanquable pour réparer des catastrophes consommées. Non, Messieurs, c'était de chercher à mettre en contradiction les actes du ministère avec ses paroles ; c'était d'obtenir de vous-mêmes le désavœu de vos premières déclarations ; c'était une seconde discussion de l'adresse, essayée par la minorité, qui a échoué dans la première. (Réclamations à gauche.)

On est venu une seconde fois instruire devant vous, devant le pays, le procès de l'administration après jugement, sans faits nouveaux, et seulement après une inexplicable persévérance.

Car enfin, rien de ce qui a été dit depuis deux jours n'avait été omis dans les débats qui ont précédé le vote de l'adresse. Les mêmes accusations, les mêmes réponses, les mêmes prévisions, tout avait été mis sous vos yeux et apprécié par vous ; vous aviez entendu, jugé et voté.

Que vous demande-t-on aujourd'hui, quand les événemens qu'on saisit pour prétexte n'ont rien changé à notre position ni à la vôtre, Messieurs? On vous demande de déclarer en quelque sorte, par votre silence au moins, que votre premier jugement a été surpris.

On se flatte que l'opinion interprètera ainsi l'attention que vous prêtez à des accusations dont vous aviez déjà fait justice. On remet en question ce que vous avez décidé, parce qu'on imagine qu'en ne vous proposant rien à décider par un vote expressif, il ne restera dans le public, de tous ces débats, que les accusations de l'opposition et l'incertitude de l'impression que vous en aurez reçue. Cette situation que l'opposition cherche à créer ne peut convenir ni à vous ni à nous.

La chambre aurait-elle quelque regret de son vote? serait-elle dans l'intention de rétracter l'assentiment qu'elle a donné à nos principes? On lui en a indiqué le moyen ; une nouvelle adresse contre l'inhabileté du ministère, un acte d'accusation contre sa trahison. Nous ne reculons devant aucune épreuve de ce genre.

Mais, jusque-là, c'est son vote à elle-même qu'elle a droit et intérêt de défendre contre des accusations dont une part s'adresse à elle, puisqu'elles sont dirigées contre l'état de choses qu'elle a sanctionné. (Vive approbation aux centres.)

Ici, Messieurs, se présente donc une question grave pour vous comme pour nous.

Que résulterait-il d'accusations vagues, sans preuves, sans fondement, qui remettraient sans cesse en question des principes, un système, jugés et adoptés? Que résulterait-il d'une discussion sans but, qui rejetterait dans le doute un vote accompli ?

L'usage des interpellations est un précédent qui a été établi en fait. Le réglement n'avait rien prévu de semblable ; mais la forme de ces digressions n'a pas été réglée. On n'en a pas déterminé les limites ; surtout on ne leur a pas assigné une conclusion nécessaire.

Il en faut une cependant. Car soit que vous persistiez dans la politique de votre adresse, comme nous persistons, nous, Messieurs, dans le système qu'elle a consacré, soit que vous veuillez la désavouer, il faut un vote formel (Au centre : Oui ! oui ! — Voix à droite : Silence aux centres !), et il n'y en a pas au bout de ces débats parlementaires, tels qu'on les a établis jusqu'à présent. On a essayé par des accusations toujours dirigées contre les intentions, toujours dénuées de preuves sur les actes, de tout rejeter dans le vague ; il convient que vous rameniez les choses au vrai. En cas de désaveu de vos premiers suffrages, on vous a indiqué, je le répète, deux moyens efficaces. Comment n'en existerait-il pas pour le cas où vous voudriez signifier à l'opposition qui accuse, au pays qui écoute, que vous persistez dans votre jugement, dans votre politique ?

Remarquez bien, Messieurs, qu'il ne s'agit là ni d'une question du ministère, ni d'une question de pouvoir seulement. Il s'agit de la confiance publique qui cherche un point d'appui, et que l'on rejette sans cesse d'un état de choses jugé dans des incertitudes désastreuses qu'il est de votre devoir de prévenir. Le pays sait quel est le système du cabinet actuel ; nous nous en sommes expliqués assez haut ; il savait, par le vote de l'adresse, quelle était votre pensée sur ce système. On cherche à remettre tout cela en doute. Eh bien, il faut qu'il sache encore, au terme de cette discussion, si vous persistez dans l'appui que vous êtes décidés à nous donner comme nous persistons, nous, dans le système au nom duquel nous vous avons demandé cet appui. (Approbation aux centres.)

Et pour que l'opposition ne puisse pas, un jour, remettre en discussion ce second vote, comme le premier, sous prétexte de surprise, qu'il soit bien entendu, Messieurs, comme nous avons dû croire qu'il l'avait été dans la discussion de l'adresse, que ce système, c'est le maintien de la paix, sous toutes les réserves de sûreté et de dignité nationales, dont nous sommes aussi jaloux que qui que ce soit ; c'est l'antipathie la plus déclarée pour toute espèce de propagande ; c'est une médiation de bienveillance en faveur de toutes les infortunes, avec tous les ménagemens que dicte la loyauté pour les droits et pour les traités. (Approbation aux centres.)

C'est une attention scrupuleuse à ne considérer les questions extérieures que sous le point de vue des véritables intérêts de notre pays. Telle est, Messieurs, dans tout pays libre et éclairé, la règle des hommes d'état vraiment patriotes. Telle est celle que nous tracent à la fois nos intérêts matériels, l'honneur national, la paix intérieure, la sécurité de notre révolution.

Sous tous ces rapports, également sacrés, nous avons donc la conscience, Messieurs, d'avoir fait ce que voulait la France, non pas ce que veulent pour elle ceux qui la font écrire et parler, mais ce que ses intérêts, étudiés consciencieusement, réclament de l'administration qui les a compris.

Nous persistons donc avec une conviction plus profonde que jamais dans un système de paix que nous nous faisons gloire d'avoir défendu, d'avoir maintenu jusqu'à ce jour, et dont la rupture jetterait une immense responsabilité, aux yeux de la France, de l'Europe, de l'humanité tout entière, sur quiconque s'en serait rendu comptable !

Voilà sur quoi de part et d'autre on appelle une seconde, et, je l'espère, une dernière fois, votre décision. Elle est nécessaire, nous la réclamons pour vous, pour nous, pour le pays surtout.

Mais avant d'insister davantage sur cette question, je dois relever quelques points de la discussion, qu'il ne m'est pas permis de passer sous silence.

Il en est un surtout qui se rapporte autant à des événemens récens qu'au système d'accusation si obstinément suivi contre le mi-

nistère ; je veux parler d'une imputation de M. Mauguin (je regrette de ne pas le voir dans cette enceinte), au sujet des désordres dont la capitale a été quelquefois affligée.

M. Mauguin vous a fait entendre d'abord que *certain pouvoir excitait les émeutes* ; pressé de s'expliquer, il a déclaré que *si la chambre le voulait, il en apporterait la preuve* ; pressé plus vivement encore, il a avoué qu'il ne possédait *que des témoignages verbaux*, et s'est retranché en définitive dans cette assertion sans preuve, *que la police prenait part aux émeutes.*

Messieurs, voilà une grave accusation, plus grave par les circonstances au milieu desquelles elle retentit, plus grave par un rapprochement que nous allons livrer à vos consciences. Ce n'est plus ici une phrase échappée à l'improvisation, c'est un système : vous allez en juger.

C'est la seconde fois, en effet, Messieurs, que le même orateur entretient le public de ses doutes, de ses assurances à ce sujet ; au mois de mai dernier, M. Mauguin, défendant comme avocat le gérant d'un journal, s'exprimait ainsi devant la justice :

« Le ministère, disait-il, a parlé des émeutes, il a parlé de 93 ; il a créé un nouveau parti, celui des effrayés. Ce parti a été également exploité par des gens qui avaient déjà fait leurs preuves en ce genre : ils ne se sont pas menti à eux-mêmes. On a pu se dire que les inventeurs de la conspiration de Colmar et de tant d'autres ne se feraient pas faute d'en inventer encore. Les émeutes ont profité, elles profitent au ministère.

» Aussi, qu'on en soit certain, elles n'ont pas de plus grands improbateurs que les adversaires politiques des ministres. Veut-on douter que le gouvernement, qui profite des émeutes, ne les aide, que la police n'y intervienne? Qu'on regarde les derniers désordres, ils révèlent sa présence. »

Interrompu par M. le président des assises, qui lui fit observer qu'il serait convenable d'attendre que la marche de la police *eût été éclairée par la justice*. M. Mauguin continua en ces termes :

« M. le président doit remarquer que je n'ai nullement parlé de la magistrature chargée de l'instruction. Je n'ai blâmé que la police. J'avance qu'elle est intervenue dans la plupart des mouvemens populaires, et, si l'on veut, j'en indiquerai les preuves. » (La répétition de ce qu'il a dit hier, mais d'une manière plus affirmative.)

On le voulait sans doute, car un journal somma M. Mauguin de s'expliquer, de *fournir ces preuves* ; et M. Mauguin garda le silence ; et c'est après quatre mois, c'est devant vous, Messieurs, c'est en présence de nouvelles agitations que la même accusation reparaît sous les mêmes formes, avec le même dénuement de preuves.

Quoi! depuis quatre mois, M. Mauguin a les *preuves* que *la police*, que le gouvernement qui la dirige *excitent les émeutes*, et les a laissées dans le secret! Quel crime envers le pays, tranchons le mot, si son accusation est fondée! quel crime envers le gouvernement, la chambre, la justice, si l'accusation est calomnieuse.

(Très-bien ! Vive approbation aux centres.)

A gauche : Il n'y est pas !

M. César Bacot : Attendez sa présence ; il n'y est pas.

Voix du centre : Il devrait y être.

M. de Rémusat : Il fait défaut !

M. le président du conseil : Avant de commencer ce qui a trait à M. Mauguin, j'ai exprimé moi-même le regret qu'il fût absent.

Il n'y a besoin d'aider ici en rien à l'interprétation. Vous venez d'entendre ce que M. Mauguin disait, il y a quatre mois ; vous avez entendu ce qu'il vous a dit hier. Comment expliquer son silence ou ses paroles?

Messieurs, une explication nous importe à tous ici; car elle vous représente le gouvernement excitant d'un côté les émeutes, et de l'autre ordonnant à la force publique, à la garde nationale, de sévir contr'elles, c'est-à-dire organisant la guerre civile et le meurtre!

Messieurs, il y va non pas de notre honneur, que nous croyons, que vous croyez sans doute placé à l'abri de ces accusations ; mais il y va de l'honneur de l'accusateur lui-même, lui seul, de justifier les paroles qu'il a proférées devant la justice, devant la nation. L'orateur s'est imposé une grande responsabilité depuis quatre mois, et depuis hier. C'est nous, à notre tour, qui l'interpellons, au nom de la société, trahie dans ses intérêts les plus chers par le silence qu'il a gardé quatre mois, si l'accusation est vraie, au nom du gouvernement outragé dans ce qu'il a de plus sacré, par une dénonciation de ce genre, si elle est reconnue fausse.

C'est nous qui venons à notre tour le sommer de répondre, au nom des lois, au nom de l'honneur !

Messieurs, une seconde accusation a été également dirigée par le même orateur contre une autre attribution du département que je dirige ; il s'est plaint du retard de la formation de trois cents bataillons de gardes nationales. Ce reproche nous a déjà été adressé, et nous y avons répondu par des renseignemens clairs, dans la séance du 15 août.

De la part de M. Mauguin, j'aurais conçu ce reproche l'an dernier, époque où M. Mauguin avoue qu'il désirait la guerre, quoiqu'alors, comme aujourd'hui, il s'excusât de la vouloir, quand on lui montrait qu'elle sortait toute vivante, toute armée, de ses doctrines ; mais aujourd'hui, dans la même séance où il déclare qu'il reconnaît la nécessité du système de paix, il est difficile d'expliquer comment il juge nécessaire aussi l'armement prodigieux qu'il demande. En a-t-il calculé les dépenses? Sait-il si la chambre accorderait les subsides nécessaires ? si le pays pourrait les supporter ? Ce système dont il reconnaît maintenant le besoin, doit-il aboutir à autre chose qu'à un désarmement ? Est-ce donc le moment de proposer des levées ? L'orateur demande là une chose incompatible avec ses doctrines de l'an dernier. C'est une inconséquence avec celles qu'il professe aujourd'hui. Que faut-il croire de ses déclarations ou de ses propositions.

Ses propositions auraient donc pour objet de faire croire que la France est au dépourvu, que sa défense n'est pas organisée, que décidée à ne pas faire elle-même la guerre, elle n'est pas même prête à repousser la guerre qu'on lui apportera. Hier encore, on criait en effet, dans les groupes, *à la trahison* ! c'est, en un mot, l'analyse de tant d'accusations vagues, reproduites depuis six mois, toujours sans fondement, et toujours démenties par les détails de nos préparatifs. La chambre peut savoir à quoi s'en tenir sur ce point par les renseignemens que les exposés des budgets renferment sur l'organisation militaire du pays. L'émeute elle-même a pu voir devant elle des régimens qui ont dû lui prouver que l'armée française saurait combattre, s'il le fallait, des ennemis plus dignes d'elle que les mauvais citoyens qui font d'avance à leur pays autant de mal que la guerre pourrait lui en apporter.

Aux centres : C'est vrai ! très-bien !

M. Madier de Montjau : Ils en font bien davantage.

M. de Lameth ; Oui ! c'est-là qu'est le mal.

Un dernier point me reste à examiner dans les considérations générales présentées par M. Mauguin.

C'est le pouvoir, c'est le gouvernement, dit-il, *qui est coupable des désordres que nous voyons éclater. Ces désordres prouvent qu'il n'a pas su découvrir et satisfaire le sentiment national.* Je dois m'étonner d'abord qu'un député semble voir la nation dans les élémens de ces désordres plutôt que dans la majorité des électeurs qui a fait la majorité de cette chambre. Je dois m'étonner davantage encore, si le mot suffit, qu'il semble reconnaître *le sentiment national* dans des cris de *Vive la Pologne!* accompagnés des cris de *à bas Louis-Philippe !* Si c'est-là la nation, si c'est-là *le sentiment national*, qu'est-ce donc que cette garde nationale, cette armée, cette population indignée qui se trouvent de l'autre côté. L'émeute est encore là sous nos yeux. Regardez, Messieurs, ce qui la compose ; regardez ce qui s'y oppose, et jugez où est la nation !

C'est une tâche facile sans doute, mais assez triste à remplir dans tous les tems, et plus qu'imprudente dans les tems d'agitation, que celle d'accuser le pouvoir de manquer de force, en n'épargnant rien pour lui ravir toute chance d'en acquérir, en prêchant l'indépendance aux agens du pouvoir, l'indiscipline à l'armée, les passions à tous, en continuant, après la révolution de juillet, à traiter le gouvernement comme l'ennemi public qu'il faut combattre à toute heure, à toute outrance? après quoi, l'on vient se plaindre de l'impuissance de l'autorité.

Cette impuissance devrait être plus grande encore si la conscience nationale, si l'honneur de l'armée, si le dévoûment éclairé de la garde nationale ne suppléaient pas aux ressources qu'on s'applique à enlever de toutes parts à l'autorité. Certes, ni les excès de la presse, ni les clameurs de la rue, qu'on ne saurait légitimer en parlant de l'influence nécessaire des masses, ni l'impunité, ni les provocations, ne manquent aux progrès de la licence ; et la société, forte de ses intérêts, et le pouvoir, fort de ses sympathies avec la société, triomphent de tous ces scandales, de tous ces efforts. Mais cette lutte elle-même est un mal qu'il faut faire disparaître.

Elle cessera quand les amis du gouvernement se montreront comme se montrent ses ennemis. Il faut qu'il sache où est son appui, où sont ses adversaires. Alors, tout deviendra facile, tout se simplifiera. Car ce sont les incertitudes d'en haut qui font les incertitudes d'en bas. Le gouvernement n'est pas incertain, lui. Il a exposé ses idées, ses principes, son système. Quand on saura que ce système est adopté, soutenu, quand il sera attaqué et défendu avec la même franchise, avec la même chaleur, la société se confiant à un pouvoir fortement établi, rentrera paisiblement dans ses voies naturelles, et les élémens de troubles seront neutralisés par la confiance publique.

Il s'agit de vaincre le doute des indifférens autant que la résistance des adversaires. Le pouvoir a suffi à cette seconde tâche ; vous, Messieurs, vous surtout, vous pouvez accomplir la première. C'est par vous que le pays peut être arraché aux influences de l'esprit d'anarchie et de mensonge qui s'alimente de ces agitations perpétuelles. C'est par vous, par vous seuls, Messieurs, qu'un terme peut être mis décidément à ces espérances, que votre réprobation réduira à n'être plus que criminelles : que l'union des pouvoirs les démente hardiment.

Qu'il soit bien entendu que vous voulez aussi la paix, et la modération qui la garantit, et les principes conservateurs qui en découlent !

Ces principes, dont un honorable général (M. de Lafayette) a bien voulu reconnaître la sincérité, en admettant la liberté de toutes les opinions, ces principes sont sans doute communs à tous les amis véritables de la vraie liberté, qui ne peuvent être divisés que sur les moyens de les appliquer, et surtout sur la date de leurs conséquences.

C'est ce que j'exprimais en parlant *de lois qui pouvaient se trouver en avant des habitudes d'un peuple ;* contresens qui l'exposerait à rétrograder, tandis que les amis éclairés des institutions libres doivent désirer qu'un pays soit toujours en état de progrès.

Ce n'est donc pas le droit des développemens de la liberté en lui-même qu'un homme d'Etat peut jamais être disposé à contester, et que j'aurais contesté, par exemple, dans la discussion d'une loi d'élection ; c'est l'opportunité de ces développemens ; car en tout il y a des besoins, des nécessités de circonstance qu'il n'est permis à personne de méconnaître. L'honorable général lui-même ne semble-t-il pas leur rendre un mémorable hommage, en rétrogradant aussi (qu'il me pardonne cette expression assez nouvelle quand on s'adresse à lui) en rétrogradant en quelque sorte dans son langage, d'où nous voyons disparaître des mots sacramentels, les mots de *programme*, et d'*institutions républicaines* et de *conséquence*, auxquels il nous avait habitués depuis un an, et dont il a fait prudemment le sacrifice au mouvement réel des idées et des intérêts du pays.

(Vive interruption. Les membres de la gauche et de la première section de droite protestent contre les paroles de M. le président du conseil. MM. Duris-Dufresne, Eusèbe Salverte, de Tracy, réclament.

M. le général Lafayette : Je profite d'un moment de silence pour déclarer que je ne désavoue en aucune manière rien de ce que j'ai dit dans une lettre à mes commettans dont les membres de la chambre ont dû avoir connaissance.

M. Périer : Si l'honorable général m'avait bien entendu, il aurait vu que j'avais parlé des mots seulement et non pas du fond des choses. (Interruption aux extrémités.) La chambre a fait disparaître dans son adresse les mots *sacramentels*, de *programme* et d'*institutions républicaines*. (Exclamation aux extrémités.)

M. le général Lafayette : J'ai cru que c'était superflu. Vous m'avez obligé à le répéter.

J'ai dit, continue M. Casimir Périer, et je le répète, que dans l'adresse la chambre s'est prononcée ; qu'elle a fait justice de ces *institutions républicaines* dont on voulait entourer le trône, et qu'on avait réclamées. J'ai voulu dire que l'honorable général avait respecté, dans la discussion de cette adresse, l'opinion de la chambre, et ne l'avait plus entretenue des droits qu'avait proclamés le programme de l'Hôtel-de-Ville. (Nouvelles exclamations aux extrémités.)

Je sais bien que jamais l'opposition n'a pu approuver sincèrement le système du gouvernement, mais il faut enfin qu'on s'explique.

J'ai pris la parole pour savoir si le pouvoir doit compter sur votre appui. Ce n'est qu'à ce prix que le gouvernement est possible, Il faut, je le répète, que le pouvoir sache si la chambre s'associe à ses vues, à ses travaux, si enfin elle appuie et partage son système.

Le vote de l'adresse ne voulait rien dire, s'il ne voulait dire qu'on adoptait le système du gouvernement. Nous avons expliqué notre politique intérieure et extérieure ; nous avons réclamé votre appui en disant que ce ne pouvait être qu'à ce prix que nous continuerions de conserver le pouvoir.

Eh bien! on vient encore aujourd'hui, par les mêmes moyens, renouveler les mêmes accusations. Il faut que la France sache si la chambre réellement s'associe au système du gouvernement. Il faut, en un mot, que la chambre désavoue le ministère, ou que, s'associant franchement à ses actes, elle en accepte également la responsabilité.

Ce sont ces intérêts qui protestent encore contre les vœux de guerre que l'honorable général continue de faire entendre, et devant lesquels nous espérons qu'il sentira plus tard aussi la nécessité de rétrograder ; c'est à ces intérêts que sont rapportées toutes les vues du système que nous défendons ; c'est pour ces intérêts, Messieurs, que le pays attend de votre part force et appui !

Vous en avez pris en quelque sorte l'engagement, Messieurs, quand, à la suite de délibérations si longues, si profondes, durant lesquelles le ministère s'était constamment présenté à vous avec les mêmes principes, les mêmes paroles de paix, avec les mêmes traités à la main, avec la même antipathie pour la guerre, avec la même horreur pour la propagande ; vous aussi n'avez-vous pas proclamé, à une majorité de 270 voix contre 73, que vous adoptiez, par l'adresse en réponse au discours du trône, le système annoncé par le cabinet, c'est-à-dire que vous traciez à notre politique les mêmes voies, les mêmes limites dans lesquelles l'intérêt du pays nous avait retenus jusqu'alors.

Eh bien ! Messieurs, n'y a-t-il pas dans ces premières relations, toutes officielles de l'administration publique et de la représentation nationale ; n'y a-t-il pas dans ce discours du trône, dans cette adresse solennelle de la chambre une sorte de contrat politique qui les attache respectivement aux principes déposés dans ces actes échangés à la face du pays. C'est comme un engagement mutuel auquel le ministère, pour sa part, ne pourrait déroger sans déloyauté, ni à la chambre elle-même sans inconséquence ; car enfin, pour réduire à leur juste signification les deux documens qui ouvrent la carrière des débats législatifs, c'est le cabinet qui dit à la chambre : « Voilà mon système, jugez-le ; » c'est la chambre qui répond au cabinet : « J'adopte ce système et je l'appuierai. » (Applaudissemens.)

M. Cabet : M. le président, empêchez d'applaudir !

M. de Saint-Aignan : Ecoutez, vous répondrez ensuite.

M. Cabet : Les applaudissemens sont indécens, il ne faut pas laisser applaudir.

Voix des extrémités : C'est vrai.

M. le président : De tous côtés, Messieurs, il arrive à chaque instant des interruptions.

Une voix de droite : Elles viennent des fonctionnaires des centres.

M. le ministre continue : Depuis cette époque, Messieurs, aucun vote plus explicite, aucun retour sur les termes de l'adresse, sont-ils venus nous imposer de votre part, de nouveaux devoirs, des obligations différentes? Non, sans doute, et les délibérations sont restées empreintes de cet esprit de paix qui vous anime.

Que votre opinion soit donc publique et manifeste comme la nôtre. Que les représentans de la nation s'expliquent devant elle comme les ministres du roi se sont expliqués devant vous ! Vous avez voté une adresse qui confirmait ce système : ne permettez plus à personne d'en douter. Car ce qui nous affaiblirait au-dehors comme à l'intérieur, aux yeux de l'étranger comme de notre pays, ce serait la prolongation d'un état d'incertitude, d'un mal-entendu entre l'opinion parlementaire, l'opinion constitutionnelle et je ne sais quelle opinion menteuse qui ose affecter l'ambition de dominer les pouvoirs !

Le pouvoir royal la repousse, pour sa part, avec force, avec eclat. Que la chambre défende aussi, par une expression formelle de son opinion, la politique de son adresse, qui est celle de la vraie France, de la France que vous représentez.

Ce n'est pas ici, Messieurs, une question de circonstance, une question de cabinet, la question d'un scrutin isolé ; c'est une question constitutionnelle des plus importantes, celle de savoir si l'alliance des pouvoirs, proclamée et garantie par des manifestations en vertu desquelles chacun d'eux a dû agir, peut être compromise légèrement par des retours d'opinion qui révèleraient une inconséquence propre à jeter la perturbation dans les affaires. Vous prouverez à ceux qui se flattaient d'obtenir ce résultat, Messieurs, qu'ils ont méconnu votre sagesse, votre patriotisme.

Il faut de l'avenir au pays ; et ce n'est pas en bouleversant chaque jour l'ouvrage de la veille qu'on se prépare un lendemain. Messieurs, tous les artifices de l'éloquence ne sauraient dissimuler le fond de la discussion qui vient de s'ouvrir. Découvrons-le hardiment. On vous propose de remettre en question la paix ou la guerre ; on vous propose de voter une seconde fois l'adresse que vous avez déposée au pied du trône ; on vous propose de donner un démenti à la France, à l'Europe, qui croient à la paix sur la foi de vos paroles. Maintenez-les, et pour qu'on n'ait plus prétexte d'en douter, je demande à la chambre qu'un ordre du jour motivé, dont elle sentira, j'espère, la nécessité, donne une signification, un but, un résultat à cette délibération ! Que votre majorité se lève une seconde, une dernière fois pour le système de la paix, et la France sera rassurée, et l'anarchie sera vaincue !

M. Eusèbe Salverte a la parole.

M. Salverte : M. le président du conseil vous a dit qu'il se présentait ici une question constitutionnelle très-grave, très-importante ; qu'il avait regardé le vote de l'adresse comme un contrat politique qui était intervenu entre le ministère et la chambre (je répète, je crois, fidèlement ses idées) ; que dès-lors vous ne pouviez pas, sans bouleverser la France, faire de nouvelles interpellations aux ministres.

Ceux qui ont voté l'adresse, Messieurs, savent quels sont les motifs qui les ont guidés dans cet acte ; beaucoup l'ont fait pour ne pas prolonger un débat sinistre à l'ouverture d'une session où nous sentions tous le besoin et nous avions la volonté de rester unis avec le trône.

Distinguons enfin, Messieurs, deux choses que l'on met une constante affectation à confondre : le gouvernement et le roi. Tous nous voulons du gouvernement du roi ; il n'en est pas ainsi du gouvernement des ministres, ils peuvent se tromper ; nous croyons qu'ils se trompent, et nous le disons hautement ; on ne peut pour cela nous accuser d'être les ennemis de notre pays et de manquer à notre devoir. (Marques d'adhésion de M. le garde-des-sceaux.)

Beaucoup d'entre nous ont sans doute voté l'adresse comme l'acte initiatif de la session ; beaucoup d'autres l'ont votée parce qu'il leur a paru peu raisonnable d'improuver un système avant de l'avoir vu se développer ; mais aucun, sans doute, n'a entendu la voter dans le sens que M. le président du conseil s'efforce de donner à cet acte, lorsqu'il prétend que nous n'avons pas le droit de revenir sur ce que nous avons fait.

Nous aurions pu adopter un principe, sans pour cela renoncer au droit d'en examiner les conséquences à mesure qu'elles se développeraient. Il y a même pour nous nécessité et obligation de discuter ces conséquences et de remonter au principe toutes les fois que nous pouvons apercevoir une contradiction entre le principe et les conséquences que chaque instant et chaque jour déve-

loppe ; nous avons le droit d'examiner pour savoir si la marche que l'on suit est la meilleure et la plus utile au pays.

C'est sous ce point de vue, qui est le véritable, que j'examine la conduite du ministère : je crois être dans mon droit.

Le système du ministère a été la paix ; il s'en est clairement expliqué, et, certes, il n'est pas besoin d'insister sur les avantages absolus de ce système.

Tout le monde sait combien la paix est nécessaire pour l'exercice de l'industrie, pour le développement de la prospérité générale, pour notre bien-être ; ainsi, il était naturel d'embrasser ce système, et de le chercher s'il était possible.

Moi-même je suis plusieurs fois monté à la tribune lors des discussions qu'a fait naître la question de paix et de guerre ; j'ai blâmé l'imprévoyance, les fautes de notre diplomatie, mais je n'ai pas été d'avis de faire la guerre dans les circonstances où l'on était alors ; il s'agit maintenant de voir si l'on a dû persister dans ce système, si en y persistant on a fait une faute contre les plus simples règles de la politique ; il s'agit surtout de savoir si la paix ou la guerre dépend encore de nous, et si nous pouvons empêcher la guerre ; si nous avons perdu à cet égard les avantages de la position où nous avait placés la révolution de juillet, le ministère mérite un reproche encore plus grave ; ainsi nos interpellations sur tout ce qui peut nous éclairer à cet égard sont faites.

Les déclarations du ministère ont été bien explicites ; le ministère nous a dit que tel ou tel autre amènerait la guerre. Je le crois, mais cette réponse fait naître une supposition bien grave : c'est que tout était prêt au-dehors pour nous faire la guerre, et la guerre générale.

Cette position d'un peuple qui voit autour de lui tous ses voisins prêts et déterminés à lui faire une guerre générale à chacun de ses actes, est peut-être unique dans l'histoire. Ce qui n'a pas dû se présenter ; car je ne crois pas que la possibilité en ait existé jusque dans ces derniers tems. C'est pour cela que je dois la signaler comme étrange.

Une telle position exigerait peut-être une autre politique ; peut-être à force de dire avec des paroles graves, avec des paroles retentissantes dans le pays, puisqu'elles partaient du gouvernement, que chacune de nos actions pouvait être suivie de la guerre générale ; peut-être on y a fait croire. et de là toutes les inquiétudes du pays ; car, ne vous y trompez pas, ce ne sont point de vains discours qui amènent la stagnation du commerce, c'est une crainte fondée, et il y avait des motifs graves de crainte dans la déclaration d'une pareille position.

Vous avez offert votre médiation pour la Pologne ; elle a été refusée ; nous ignorons dans quels termes, et les demandes que je me propose de faire pourront nous l'apprendre. Quoi qu'il en soit, ce refus était encore une preuve d'hostilité. Dans cette position, ayant à l'extrémité de l'Europe, si l'on veut, une puissance redoutable, redoutable puisque ses alliés touchent nos frontières, quelle était la politique la plus simple à suivre ?

C'était, comme dans les cas de ce genre, de fortifier les adversaires de cette puissance. La Pologne était l'adversaire de la Russie ; il fallait chercher tous les moyens possibles de la fortifier. Un député des Bouches-du-Rhône a cité le mot de Napoléon, que la Russie devant tôt ou tard déborder sur l'Europe, il fallait créer une Pologne.

Pourquoi n'en a-t-on pas senti le besoin ? Je ne dirai pas, comme cet orateur, qu'on aurait dû faire une Pologne ; parce que je ne crois pas que l'on fasse un pays : mais je dirai qu'il fallait l'aider à se refaire, comme dans la guerre de l'Amérique, nous avons aidé les Etats-Unis à reconquérir leur indépendance.

Ici se présente la question qu'on nous oppose sans cesse. Que fallait-il donc faire ? Messieurs, ne confondons pas les rôles. C'est aux membres du gouvernement à savoir ce qu'il faut faire ; c'est aux membres de l'opposition qu'il appartient de rechercher si ce qui a été fait a été bien fait. Prenez-y garde, si vous voulez sans cesse intervertir les rôles, l'homme qui sera animé des meilleures intentions manquera peut-être des connaissances nécessaires pour juger la portée de moyens qu'il pourrait être tenté de conseiller ; et certes, les documens donnés jusqu'ici n'ont pas toujours été de nature à éclairer tout le monde.

Je ne crois pas devoir examiner si la reconnaissance de la Pologne n'aurait pas eu un effet assez prompt ; si le langage que l'on a tenu dans la question belge n'aurait pas pu être tenté vis-à-vis de la Prusse avec quelque succès ; si enfin on avait pu essayer, par des secours d'argent, de soutenir les efforts des héroïques Polonais.

Un orateur que j'ai déjà cité a nié la possibilité de faire passer de l'argent aux Polonais ; il a nié même, pour eux, la possibilité de faire emploi de cet argent. Je pense, au contraire, que si l'on avait envoyé de l'argent aux Polonais, ils auraient pu le recevoir, et je pense que, malgré la Prusse et l'Autriche qui les entourent, ils auraient su avec cet argent se procurer des armes.

Mais telle n'a pas été la politique de votre gouvernement ; il s'est contenté de négociations.

J'ai entendu quelques honorables orateurs attribuer la chute de Varsovie aux derniers actes dont cette ville avait été le théâtre ; les Polonais, disait-on, s'étaient ainsi fermé toutes les portes.

Dans l'opinion de l'un de ces orateurs, l'opposition serait coupable d'avoir encouragé ces violences. Eh bien ! j'accepte ces reproches, non pas que nous ayons communiqué avec les Polonais, mais parce que cette opposition, à laquelle, dans cette circonstance surtout, je me fais gloire d'appartenir, lorsqu'elle a accepté juillet, n'a pas voulu laisser derrière elle aucune porte ouverte ; elle a adopté la révolution tout entière, sans restriction, sans regret, sans retour. (Très-bien.)

Si la France, comme la Pologne, était destinée à mourir, avant que ce désastre ne s'accomplît, on verrait combattre ceux mêmes que leur âge semble éloigner de la lutte ; ils sauraient conquérir leur indépendance comme les Polonais l'ont conquise à Varsovie, comme l'avaient fait leurs ancêtres sous les murs de Praga, le jour où Sowarow vint les menacer. (Bravo ! bravo !)

Maintenant, Messieurs, quelles sont les conséquences de ce système ?

La Pologne n'est plus ; la Russie a dépensé dans la dernière guerre des hommes et des trésors ; mais ne nous y trompons pas, la Russie n'est ni si forte ni si faible qu'on l'a faite alternativement.

Tantôt on a fait de la Russie un colosse terrible, lorsqu'on voulait nous effrayer ; tantôt on a dit que l'étendue même de son territoire était un embarras pour elle, que la longue résistance de la Pologne l'avait affaiblie, et surtout lui avait enlevé le prestige qui s'attachait au vaste déploiement de ses forces militaires.

Tel n'est pas mon avis. Je crois la Russie une puissance redoutable ; je la crois plus haineuse que jamais, car elle n'ignore pas la sympathie universelle que nous éprouvons en France pour la Pologne, sympathie qu'aucun de nous ne désavouerait, depuis l'homme le plus pauvre jusqu'au chef suprême de l'Etat.

Or, il n'y a plus aucune barrière entre la Russie et nous, et cela grace au système de la paix à tout prix.

A l'égard de la question de l'Italie, j'abrégerai beaucoup ce que j'aurais à en dire ; je ne rappellerai qu'en passant ce qui n'est révoqué en doute par personne, savoir que les assurances diplomatiques données à cette tribune ont dû encourager l'insurrection italienne.

On a dit d'abord qu'on ne souffrirait pas l'intervention des Autrichiens en Italie ; et ensuite on a dit que le sang français n'étant dû qu'à la France, l'intervention des Autrichiens ne suffisait pas pour nous pousser à la guerre.

Mais, Messieurs, l'intérêt de la France était la suprême loi.

En effet, qu'a-t-on dit pour justifier l'intervention de l'Autriche ? Je m'en souviens, car c'était, je crois, dans la discussion de l'adresse. On a dit que l'Autriche pouvait s'effrayer de l'exemple de ces états qui secoueraient le joug de l'absolutisme pour marcher vers la liberté ; que son intervention dès-lors n'avait rien de si injuste et de si blâmable.

Eh bien ! Messieurs, si l'Autriche avait droit de s'effrayer de l'exemple d'un peuple qui marchait vers la liberté, n'avions-nous pas le droit, nous, de nous effrayer de l'exemple de l'Autriche qui intervenait chez un peuple étranger pour le remettre sous le joug ? Car enfin, quelle différence entre les Italiens et nous ; si ce n'est que nous sommes 32 millions d'hommes et qu'eux ils ne forment qu'une faible population.

Certes, nous devions nous alarmer de cette exemple, car si on avait des forces suffisantes pour le donner en grand, on le donnerait aussi bien sur les bords de la Seine que sur les bords du Tibre.

Néanmoins, l'honorable auxiliaire du ministère, avec ce talent brillant qui donne de la vraisemblance aux choses les moins solides, a voulu nous persuader que l'état actuel de l'Italie avait quelque chose d'heureux.

J'avoue qu'il m'est impossible de penser que ce bonheur s'applique à Menotti et aux autres victimes qui ont péri sur l'échafaud ou dans les cachots. Il m'est impossible de penser que ce bonheur s'applique à ceux qui languissent encore dans les chaînes.

Et quant au reste de la population, pour se faire une idée de ce bonheur, je crois que ce serait à peu près celui dont nous jouirions si une troisième restauration était possible.

Le même orateur a parlé de l'esprit de la liberté qui vit en Italie ; il nous a dit que cet esprit de liberté ne s'y développera qu'autant que l'intervention française ne viendra point y nuire.

Je crois qu'en effet les Italiens ont dans le cœur de grands germes de liberté, et je suis loin de partager l'opinion d'un honorable député qui a attaqué le moral des Italiens comme incapable de soutenir le poids d'une constitution libre ; mais dans l'état actuel, les prisons et les cachots en feront facilement justice, et aussi long-tems que le joug de l'Autriche pèsera sur l'Italie, ces germes auront de la peine à se développer.

On a senti que l'argumentation était faible, et on en a appelé à une politique plus étendue : songez-y bien, nous a-t-on dit, les cours de Turin et de Rome sont depuis deux cents ans les véritables alliées de la France en Italie ; vos principes effraient la cour de Turin, et votre intervention dans les affaires de l'Italie centrale aurait aigri Rome.

Historiquement parlant, il est assez difficile de concevoir comment la cour de Turin nous a donné des preuves d'attachement depuis deux siècles. Je la vois en inimitié avec Henri IV, donnant un généralissime aux ennemis dans la guerre de la succession, faisant la guerre à la France sous Louis XV, tout cela n'est pas la preuve d'une influence bien favorable, et cette alliance très-bonne, très-précieuse en ce moment, ne nous a pas toujours été très-favorable.

Je dirai de même du pontificat : il est assez étonnant que l'on vienne nous dire que depuis deux siècles les papes ont été dans les intérêts français ; il ne faudrait pas remonter bien haut dans notre histoire, il ne faudrait que se rappeler ce qui s'est passé sous Louis XIV et Louis XV, pour avoir la preuve du contraire.

Mais, Messieurs, on a dit que la conservation de la puissance temporelle de Rome intéresse le catholicisme tout entier, et qu'en intervenant pour soutenir l'insurrection des Etats romains, vous vous mettiez en état d'hostilité contre le catholicisme tout entier.

Cela est-il bien vrai ? Il me semble que le catholicisme est une religion infiniment respectable et professée par un grand nombre de peuples ; mais j'avoue que je n'ai jamais cherché d'autres bases de la religion catholique que dans l'évangile, et la première chose qui y frappe mes yeux, c'est cette phrase fameuse : « *Mon royaume n'est pas de ce monde.* »

Il semble donc qu'il n'y a rien de commun entre la puissance temporelle et la puissance religieuse.

Je demanderai plus. Quand donc la puissance religieuse a-t-elle été plus forte, si ce n'est quand elle n'a pas réuni la puissance temporelle ? Quand la tiare a-t-elle été plus puissante, si ce n'est quand elle a été sans couronne. Il semblerait, à entendre tout ce qu'on a dit à ce sujet, que les Etats romains sont mêlés à la religion, et qu'ils ne pourraient être morcelés sans porter atteinte à l'autel et à l'encensoir. Vous savez cependant, Messieurs, que les destins de la ville de Rome ont été bien changeans, et qu'elle a été tantôt ville impériale, tantôt ville libre.

Il suit de-là, ce me semble, qu'une insurrection dans les Etats romains n'aurait porté aucune atteinte à la puissance de la religion, et que le prince de Rome doit être bien distinct du chef religieux du catholicisme.

Mais vous savez, Messieurs, que différens papes ont souvent quitté la ville de Rome, et vous savez aussi quels en ont été les résultats ; j'ignore si l'évêque de Rome aurait quitté son diocèse, et je ne suis pas juge de ce qu'il aurait pu faire ; mais je demande où il serait allé. On a vu Pie VI aller à Vienne, et cependant la puissance des papes était plus grande alors qu'aujourd'hui, et tout le monde se souvient du rôle misérable, passez-moi le mot, qu'il y a joué.

Aujourd'hui encore, je crois que le souverain pontife, s'il quittait Rome, ne serait pas dangereux dans une autre capitale par l'influence politique qu'il y apporterait. Il n'y en apporterait en fait aucune.

On a cité Napoléon attirant le pape en France, et cette démarche inconsidérée entraînant après elle des conséquences funestes. Cela est vrai : Napoléon avait rétabli la papauté, parce qu'il espérait se faire du sacerdoce un degré pour arriver au trône et un appui pour s'y maintenir ; mais il n'avait pas senti qu'à la suite d'une pareille démarche, il fallait accorder au sacerdoce ses prétentions, ou se résoudre à l'avoir pour ennemi. C'est, en effet, ce qui arriva, parce que les prétentions du sacerdoce et le sacerdoce lui-même étaient en contradiction avec lui et en contradiction avec l'opinion générale.

C'est en conséquence du même système qu'on n'a donné aucune espèce de secours aux Italiens. Et, malgré les promesses qui ont été faites, les prisons regorgent encore de prétendus criminels. Et je crois que l'Autriche est en ce moment toute puissante en Italie par la présence de ses troupes.

A ce sujet, je demanderai à M. le ministre s'il n'est pas vrai qu'un corps de quatorze à quinze mille Autrichiens stationne entre Modène et Plaisance. La position est assez singulière, si le fait est vrai, car je ne puis prendre sur moi de l'affirmer. Mais qu'il soit vrai ou non, il est incontestable que l'Autriche a augmenté le nombre de ses troupes, et a considérablement accru son influence dans cette partie de l'Italie, tandis que nous avons perdu toute la nôtre.

J'arrive à la Belgique, sur le sort de laquelle les orateurs du gouvernement se sont extasiés. Je ne dirai pas comme eux que nous avons eu la gloire de faire fonder l'indépendance de ce pays et de faire respecter sa neutralité.

Cette tribune a assez souvent retenti des reproches adressés à la diplomatie au sujet de la Belgique ; malheureusement nos agens diplomatiques n'ont pas toujours été d'accord avec les agens belges. J'aime la gloire de mon pays autant qu'un autre, mais je l'aime véritable, et la France a assez de titres de gloire réels sans lui en chercher de fictifs. C'est le courage des Belges qui a fait la révolution de la Belgique ; nous l'avons soutenue, c'est un honneur que nous avons mérité.

Examinons la chose telle qu'elle est. La Belgique, on ne peut le nier, a pour roi un prince anglais ; mais elle a été constituée en état de neutralité, ce qu'on nous fait valoir comme un grand avantage.

Un honorable orateur, M. Thiers, n'a pas craint de comparer la neutralité belge à celle de la Suisse. Mais il a oublié que pour qu'une neutralité soit solide, il ne suffit pas qu'elle résulte des traités : elle doit être fortifiée par la constitution physique du pays et la constitution morale des peuples. Ainsi la Suisse est garantie par la disposition de son sol même, et par son organisation même, qui fait que l'on aura plusieurs peuples à vaincre successivement le jour où l'on voudra l'attaquer.

Telle n'est point la position de la Belgique.

Je ne mets pas en doute son courage, mais la nature du sol empêche que sa neutralité soit sérieuse et durable. En vain a-t-on dit que quand les Hollandais ont envahi la Belgique ils n'ont pu arriver aussitôt que nous à Bruxelles. Qui ne voit, en effet, qu'une armée qui est désirée, attendue, s'avance plus vite dans un pays (puisqu'elle n'y rencontre pas d'obstacles), qu'une armée qui s'avance en ennemie. Quelque faible qu'ait été la résistance des Belges, qui étaient absolument sans organisation, cette résistance a apporté quelques entraves à la marche des Hollandais.

Quelle est donc la position de la Belgique ? La voici dans toute sa vérité : il y a un armistice qui finit le 10 octobre ; il y a l'appui secret de la Prusse qu'on ne peut pas croire désintéressée dans cette question ; il y a l'appui secret ou patent de la Russie, que les intérêts de sa politique générale et ses liens de famille attachent à la Hollande. Le seul avantage que nous ayons est donc notre neutralité ; neutralité faible, subordonnée à la force de nos voisins, et que va rendre plus faible encore la cession du Luxembourg par un protocole dont on nous annonce l'existence.

M. le ministre des affaires étrangères : Ce n'est pas vrai ! rien de pareil n'existe. (*La suite au prochain numéro.*)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8664) Dimanche prochain vingt-cinq septembre courant, à dix heures du matin, au-devant de la Chapelle-St-Clair, commune de Caluire, il sera procédé à la vente forcée d'objets mobiliers et marchandises saisies, consistant en tables, banque, commode, garde-robe, lits garnis, linge, avoine, foin, hangar, batterie de cuisine, et autres objets. De St-Jean.

(8666) Dimanche vingt-cinq septembre mil huit cent trente-un, à onze heures du matin, sur la place de l'Eglise, et à l'issue de la messe paroissiale, soit midi, aux Halles-le-Fenouil, il sera procédé à la vente de divers effets saisis, consistant en tables, chaises, buffet de salle, horloge, lits garnis, batterie de cuisine, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(8649-3) *A vendre.* — Une belle propriété composée de maisons de maître et d'exploitation dans le meilleur état, jardin clos de murs, bois anglais de haute futaie, pré, terre et vigne de la contenue de 46 bicherées lyonnaises, située à St-Genis-les-Ollières, connue sous le nom de MM. Villette frères. Cette vente se fera dans la maison bourgeoise le dimanche 25 septembre, en gros ou en détail, par M. Thonnerieux fils aîné, procureur fondé.

S'adresser, avant le jour indiqué, au domicile de ce dernier, grande rue Mercière, n° 32 ; à Me Couet, notaire, place de la Fromagerie, et à Me Rapet, notaire à Grézieux-la-Varenne.

(8612,4) *A vendre.* Propriété située à Neuville-sur-Saône, composée de plusieurs corps de bâtiment propres à un collége, pensionnat, maison de santé, fabrique, entrepôt, manufacture ou auberge, avec jardin et pré verger.

S'adresser à Me Couet, notaire, place de la Fromagerie, chargé de la vente de plusieurs beaux immeubles à la ville et à la campagne.

BOURSE DU 21.

Cinq p. 0/0 cons. jouis. du 22 septembre 1831. 88f 88f 5 87f 60 87f 75.
————Fin courant. 88f 88f 10 87f 50 87f 60.
Emprunt 1831. 88f 5 88f 5 88f 88f.
————Fin courant.
Quatre p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars 1831. 72f 72f 71f 75 71f 75.
Quatre 1/2 p. 0/0.
Trois p. 0/0 jouis. du 22 juin 1831. 58f 90 59f 40 58f 70 58f 70.
————Fin courant. 58f 75 59f 40 58f 65 58f 75.
Actions de la banque de France. 1555f.
Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 890f.
Empr. d'Haïti, rembours. par 25me, jouis. de juillet 1831.

B. DE LA MATHE, *Rédacteur-gérant.*

LYON, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n° 44.